

Décision

Générale

colonial

Décision n° 567 du 15 avril 1946

n° 567

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 avril 1946

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro

30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le contrat du 8 juillet 1943 portant engagement de M. Raoera (Célestin), en qualité de commis d'ordre, est résilié pour raison de santé à compter de la date à laquelle l'intéressé quittera la colonie. Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'avenant en date du 12 mai 1944 au précédent contrat, M. Raoera aura droit, outre à son rapatriement sur Madagascar par voie maritime, à un dédommagement égal à neuf mois de rémunération globale.